



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

D 00300

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ETUDE DU MARCHE DE LA VIANDE
EN REPUBLIQUE DU MALI

par

Konrad Banziger

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

INTRODUCTION

L'objectif fixé à l'expert par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à la demande du Gouvernement de la République du Mali, était :

"Etude du marché de la viande"

Pour atteindre cet objectif, l'expert a séjourné au Mali du 20 juillet 1968 à la mi-octobre 1968.

I. LA PRODUCTION DU BETAIL

a) Cheptel bovin

Sur la base des évaluations du Service de l'élevage, le cheptel bovin du Mali s'est accru très favorablement les 20 dernières années. Voici ces évaluations :

1950 : 3 millions de têtes

1960 : 3 513 000 têtes

1965 : 4 260 000 têtes

Ces chiffres ne sont pas purement hypothétiques mais résultent des recensements effectués lors des vaccinations contre la peste bovine. On estime que le pourcentage d'erreur ne dépasse pas 10 % du total. On peut donc compter, ces dernières années, sur une augmentation du cheptel bovin d'environ 3 % par an, ce qui est très considérable et dû, en grande partie, à la réduction des ravages causés par les différentes épizooties antérieures - principalement la peste bovine et la péripneumonie.

Par contre, les boeufs que j'ai vus sur les marchés se présentent, dans leur grande majorité, dans un état assez piteux. On voit, à leur tête, les souffrances éprouvées par l'insuffisance de pâturages et le manque d'eau. Cela veut dire que l'amélioration des conditions sanitaires dans la région sahélienne n'a pas été accompagnée d'une amélioration parallèle de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux et, dans ce domaine, il y aura encore beaucoup à faire. La transhumance, inévitable à cause de la présence des glossines, oblige les animaux à faire régulièrement de grands parcours à la recherche de nouveaux pâturages. Cela retarde inévitablement leur croissance. De plus, pendant la saison sèche, ils perdent souvent du poids et, pendant la saison des pluies, quand il y a suffisamment de pâturages, ils doivent d'abord récupérer le poids qu'ils ont perdu auparavant.

De cette transhumance est uniquement exempte la race N'Dama qui résiste à la trypanosomiase causée par les glossines (mouche tsé-tsé). Mais, du fait que c'est une race de petite taille et de faible poids, elle présente un désavantage certain pour la commercialisation qui oblige les bêtes à parcourir de longues distances. Son poids moyen de carcasse est seulement d'environ 30 kilos.

Les animaux qui sont vendus pour la boucherie dans les grands centres des pays côtiers de l'Afrique occidentale doivent marcher plus de 1 000 km. Ils font, en général, environ 30 km par jour. L'expérience prouve que cela est uniquement possible pour les boeufs de plus de sept ans. Le poids de maturité étant atteint à l'âge de cinq ans, l'animal, afin d'endurer les épreuves du voyage, doit être alimenté deux années supplémentaires. Cela augmente considérablement les frais de la production; si l'on pouvait les abattre dans un abattoir plus proche de la région de production et éviter par conséquent ce long parcours, puis ensuite expédier la viande vers les centres de consommation, cela évidemment réduirait les frais de production et, en même temps, cela améliorerait la qualité du produit final.

II. VENTE DU BETAIL ET DE LA VIANDE

Dans ce paragraphe est exposée uniquement la vente du bétail et de la viande vers les marchés extérieurs.

Les débouchés principaux exclusifs sont de subvenir aux besoins intérieurs et à ceux des pays côtiers de l'Afrique occidentale. Ces régions ont une population assez dense et ne disposent pas d'un cheptel intérieur suffisant à cause de la présence de la trypanosomiase. Pour ces mêmes raisons, les protéines sont très déficitaires dans cette région en dépit d'une augmentation considérable de la pêche dans les dernières années. C'est pour cela que le prix de la viande y est le plus élevé de toute l'Afrique.

a) Bétail

Les chiffres disponibles pour le bétail exporté sur pieds sont très incomplets du côté malien. La cause en est la perméabilité des frontières, où le mouvement, hors des grands axes de communication, est pratiquement incontrôlable.

A la Chambre de commerce de Banako, les chiffres suivants étaient disponibles :

Valeur déclarée de bétail exporté sur pieds (bovin, ovin, caprin)

1966 : 857 720 280 francs maliens

1967 : 1 000 648 000 francs maliens

L'expérience prouve que les valeurs déclarées sont, en général, d'environ 10 % au-dessous de la valeur réelle des animaux. De plus, il faut considérer qu'entre ces deux ans, tombe le changement de la procédure EXIC. Auparavant, les exportateurs étaient obligés de convertir 50 % des devises obtenues en francs maliens, de l'autre moitié ils devaient les réimporter sous forme de marchandises considérées comme nécessaires pour l'économie malienne. Récemment ce pourcentage convertible en francs maliens a été réduit à 25 % et, par conséquent, les disponibilités pour l'importation des marchandises sont augmentées à 75 %. En général, pour les commerçants de bétail, l'importation est plus avantageuse que la conversion en francs maliens. Ce changement a évidemment réduit l'aversion des commerçants de bétail à passer par le contrôle officiel et leur préférence à passer la frontière en des points plus perméables. Mais cette pratique est loin d'avoir disparu.

Sur la base des estimations et informations du Service de l'élevage, les exportations de bétail sur pieds sont :

<u>Destination</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
	nombre de têtes		
<u>Côte d'Ivoire</u>			
Bovin	60 000	65 000	67 500
Ovin/caprin	52 000	50 000	50 000
<u>Haute-Volta</u>			
Bovin	10 500	13 000	17 000
Ovin/caprin	20 000	20 000	25 000

Le Service de l'élevage est convaincu que les chiffres mentionnés ci-dessus sont en dessous de la réalité. Mais, dans les conditions actuelles, ce Service n'a que peu de possibilités d'extrapoler le reste des exportations.

Les chiffres les plus proches de la réalité sont probablement ceux mentionnés par M. Lacrouts dans son rapport : "Exploitation du cheptel bovin au Mali" et où il indique les chiffres de bétail importé dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale en provenance du Mali et qu'il a compilé dans les pays importateurs.

Exportations réelles du Mali par destination du bétail vivant en 1964

- Exportation directe vers la Côte d'Ivoire	25 000 têtes
- Exportation vers la Côte d'Ivoire via la Haute-Volta	57 000 têtes
- Réexportation de bétail mauritanien vers la Côte d'Ivoire	10 000 têtes
- Exportation vers le Ghana via la Haute-Volta	60 000 têtes
- Exportations diverses (Togo, Dahomey, Libéria, Nigéria et Sénégal)	5 000 têtes
- Trafic frontalier voltaïque et nigérien	10 000 têtes
<u>Total</u>	<u>167 000 têtes</u>

En dépit de toutes les incertitudes qu'il y a concernant les exportations de bétail originaire du Mali, tous les chiffres disponibles indiquent que le total de toutes ces exportations a régulièrement augmenté dans les dernières années.

b) Viande

D'une manière complètement différente, nous avons relevé une fluctuation instable de l'exportation de la viande. Voici les chiffres disponibles :

Exportation de viande de boeuf à partir de Bamako

1961 : 113,6 t
1963 : 124,0 t
1964 : 470,0 t
1965/66 : 768,5 t (juillet/juin)
1966/67 : 252,0 t
1967/68 : 244,0 t

Dans les dernières années, les destinations ont été les suivantes :

	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68</u>
Abidjan	465,0 t	205 t	181,8 t
Bouaké	173,0 t	47 t	-
Monrovia	11,5 t	-	-
Accra	119,0 t	-	63,3 t

La baisse des exportations de viande à partir de 1966 est particulièrement alarmante et cela s'est produit en dépit d'une hausse de la consommation en Côte d'Ivoire, qui est le débouché le plus important pour le bétail sur pieds en provenance du Mali. Au Ghana, la situation est différente. Là, après le coup d'Etat en janvier/février 1966, le Gouvernement a éprouvé de grandes difficultés de paiement et a naturellement diminué ses achats à l'étranger. En 1967/68 une reprise insignifiante des exportations vers ce pays s'est manifestée.

Dans ce contexte il faut mentionner en plus qu'en juillet 1965 le nouvel abattoir de Bamako a été mis en service. Cet abattoir avec frigorifique a été réalisé grâce aux crédits du Fonds européen de développement pour les pays d'outre-mer (FEDCM). Cette oeuvre est probablement la construction la plus moderne de toutes les installations de ce genre qui existent actuellement en Afrique équatoriale et permet un travail très efficace. On envisage une capacité de production de 8 000 à 10 000 tonnes par an. L'abattoir est construit principalement pour l'abattage des boeufs; mais il dispose aussi des installations nécessaires pour l'abattage des moutons, chèvres et porcs. Il est construit pour les besoins de la consommation locale de Bamako et également pour les besoins de l'exportation, spécialement sous forme de viande réfrigérée. Dans les trois premières années de fonctionnement, ont été abattus :

	<u>1965/66</u>		<u>1966/67</u>		<u>1967/68</u>	
	têtes	poids carcasses	têtes	poids carcasses	têtes	poids carcasses
Bovins	34 083	4 663 t	28 345	3 823 t	23 593	2 974 t
Ovins/caprins	6 085	72 t	4 358	49 t	6 804	71 t
Porcs	408	21 t	491	28 t	844	48,6 t

La diminution des abattages, plus particulièrement de bovins, à l'abattoir de Bamako n'est absolument pas due à une réduction de disponibilités de bétail, mais uniquement à une réduction des débouchés, soit sur le plan local, soit à l'exportation.

La baisse de consommation de viande de Bamako s'est produite à la suite de la stabilisation monétaire qui a entraîné une réduction du pouvoir d'achat.

Sur le plan de l'exportation, il paraît que ce sont surtout des facteurs défavorables à l'étranger qui ont contribué à cette baisse. Ces facteurs sont de natures diverses. Du côté malien il se peut que quelques erreurs ont contribué à cet état de fait dans la même optique (par exemple mécontentement des acheteurs sur la qualité des produits ou irrégularités des livraisons). Ce problème très complexe n'a pu être analysé et les causes en sont très multiples.

Les facteurs défavorables à l'étranger sont principalement les suivants :

Droit d'importation sur la viande réfrigérée ou congelée en Côte d'Ivoire

Jusqu'à fin décembre 1966, cette viande a pu être importée en Côte d'Ivoire sans payer de droit. Puis, en 1967, un droit de 38 % ad valorem sur cette matière a été imposé par les autorités ivoiriennes. Un tel taux a évidemment un caractère prohibitif et l'exportateur malien, qui est la SONEA (société nationale pour l'exploitation des abattoirs et annexes) a été contraint de stopper ses exportations pour six ou sept mois. Pendant cet intervalle, les deux chefs d'Etat (M. Modibo Keita et Houphouët-Boigny) se sont rencontrés et il apparaît que le problème des droits sur la viande a fait l'objet d'une partie de leurs entretiens. A cette occasion, M. le Président de la République ivoirienne aurait donné l'assurance verbale que le droit de 38 % serait abrogé. Sur la base de cette information, la SONEA a repris, à une cadence ralentie, des expéditions de viande à destination d'Abidjan, confiante dans les assurances données, afin de ne pas perdre définitivement ce marché.

En dépit de cette assurance verbale, le droit de 38 % a été régulièrement perçu. Aucune abrogation de la taxe n'est intervenue. La SONEA espérait toujours que cette promesse aurait été appliquée dans un plus ou moins bref délai. A l'heure actuelle, aucune concrétisation de cette promesse n'est apparue.

Dans les conditions actuelles, le calcul des frais de la viande de la SONEA expédiée à Abidjan est le suivant :

	<u>par kilo carcasse</u>
- prix de revient sortie abattoir/frigo	275,5 FM
- transport Abidjan par camion	60
- assurance	1,5
- frais locaux Abidjan	<u>44</u>
	381 FM
- douane Ferkéssédougou	<u>140</u>
	521 FM
- prix de vente à Abidjan	<u>370</u>
- perte	151 FM

Concernant ce calcul, les observations suivantes doivent être faites :

Prix de revient

Ce prix correspond au prix actuel des boeufs exportés sur pieds (32 000 francs maliens pour un boeuf qui produit 130 kilos de carcasse), plus les frais d'abattage.

Transport

A Abidjan, le transport se fait avec des camions ou remorques frigorifiques de la SONEA. Dans le calcul, les frais de transport ont été augmentés considérablement à cause de la dévaluation du franc malien et des frais d'exploitation et d'entretien du matériel roulant.

Frais locaux

Ils paraissent très élevés. Dans ces frais sont inclus une taxe vétérinaire municipale à Abidjan de 2 % ad valorem. En plus, la SONEA doit payer la location d'une chambre frigorifique à destination, du fait que les revendeurs n'achètent jamais sous contrat. En principe, la viande est livrée directement aux magasins des bouchers. Mais l'écoulement de la viande rendue en Côte d'Ivoire s'effectue au moment de l'arrivage, en concurrence avec d'autres disponibilités et en fonction de l'offre et de la demande. C'est pour cela que la SONEA a toujours besoin d'une chambre frigorifique à Abidjan dans le cas où la viande

ne peut être livrée aux bouchers, et cela même si la chambre frigorifique n'est utilisée que rarement. Une grande partie de ces frais pourrait être réduite par unité vendue si le volume des transactions annuelles pouvait être augmenté.

Douane Ferkéssédougou

C'est naturellement la pire des positions dans ce calcul (droit d'importation).

Perte

Il paraît que cette perte réelle est remboursée à la SONEA, jusqu'à présent, par le Ministère des finances ou que les dettes bancaires sont simplement accumulées. Mais cette pratique n'est pas viable à long terme.

Exportation de viande (recettes en devises)

- Prix de vente à Abidjan, par kilo	FM 370	
- moins transport à Abidjan		FM 60
- moins frais locaux à Abidjan		FM 144
- moins douane Ferkéssédougou		<u>FM 140</u>
	FM 370	FM 244
- Devises nettes par kilo		<u>FM 126</u>
	<u>FM 370</u>	<u>FM 370</u>

Le transport à Abidjan, les frais locaux et la douane à Ferkéssédougou sont des frais qui doivent être payés presque exclusivement en monnaie étrangère - de préférence en francs CFA. C'est pour cela qu'ils ne peuvent pas être rapatriés, ou dans le cas du transport s'ils sont temporairement rapatriés, doivent, après, dans leur grande majorité, être expatriés sous forme de remplacement de véhicule, pièces de rechange ou essence.

Exportation de bétail sur pieds (recettes en devises)

Un boeuf qui produit environ 130 kilos de poids de carcasse vaut actuellement à la frontière environ 32 000 FM. de devises nettes. Les frais qui se présentent après le passage de la frontière se joignent au prix final de la vente en Côte d'Ivoire. C'est pour cela que le prix net est :

devises nettes : $\frac{32.000 \text{ FM}}{130 \text{ kilos}} = 238 \text{ FM par kilo}$

Dans les dernières quatre semaines les prix des boeufs ont baissé d'environ 12 à 14 %. Mais cela ne change que peu dans les proportions de ce calcul.

Cette situation exceptionnellement défavorable pour le Mali nécessite d'urgence une reconsidération de toute cette activité. Cela peut être fait uniquement par un accord entre les deux ministères du commerce des pays intéressés - c'est-à-dire malien et ivoirien - qui fixera et limitera le taux de douane pour la viande à un pourcentage dans une relation raisonnable et non discriminatoire avec le taux appliqué pour le bétail sur pieds.

Du fait de ce droit d'importation imposé par les autorités ivoiriennes, nous nous trouvons devant la situation réellement paradoxale et inadmissible que la viande exportée en Côte d'Ivoire produit moins de devises que les boeufs exportés sur pieds.

Dans les conditions actuelles, l'industrie de la viande ne donne aucun avantage à l'économie du pays, comparée avec l'exportation du bétail sur pieds; elle est plutôt un désavantage. Cette situation doit être renversée et cela sera uniquement possible en réduisant les frais et en éliminant les impôts tout le long de la chaîne de la commercialisation de la viande.

Le pays importateur, la Côte d'Ivoire, a pourtant autant d'intérêt que le Mali dans le fait que l'importation de la viande se développe et ne soit pas étranglée par l'importation de la viande sur pieds, puisque ce pays dépend en grande partie de la production malienne pour son approvisionnement en viande. Les pays limitrophes de production sont assez éloignés des régions de consommation. Les animaux vivants doivent toujours faire un long voyage à pied et le désavantage pour tous les consommateurs de Côte d'Ivoire est le suivant :

1. Ils n'auront toujours que de la viande de vieux boeufs.
2. La réduction des frais de la production au Mali en vendant les boeufs plus jeunes à la boucherie sera impossible parce que les jeunes boeufs ne pourront jamais faire ce long voyage à pied.
3. Les projets de ranching au Mali - c'est-à-dire l'accélération de l'engraissement en produisant en même temps une meilleure qualité - perdent leur sens.

Pour ces mêmes raisons, la production malienne sera obligée d'avancer au ralenti.

Mais pour ces désavantages mentionnés ci-dessus, le consommateur ivoirien sera en fin de compte la victime et le coupable, pour ce développement malheureux, sera le droit excessif sur la viande perçu à la frontière ivoirienne.

Difficultés de paiement au Ghana

Au Ghana, la consommation de viande par habitant est très faible. M. Lacrouts, dans les calculs de son rapport "exploitation du cheptel bovin au Mali", arrive à une consommation de 5,7 kilos de viande de boeuf, par an et par habitant, au lieu de 10 kilos en Côte d'Ivoire. Dans les deux cas, il faut considérer que la différence de consommation entre la population urbaine et celle de la brousse est très grande. Avec ce niveau de consommation, il est évident que la consommation de viande au Ghana est complètement insuffisante. Si les conditions financières et techniques le permettaient, elle serait automatiquement augmentée.

Comme il est indiqué sur la page 7 de ce rapport, la SONLIA a exporté en 1965/66, 119 tonnes de viande réfrigérée à Accra. En 1966/67, ces expéditions étaient interrompues à cause de difficultés de paiement, et en 1967/68 une modeste reprise des expéditions a pu être enregistrée. Tout cela reste certainement beaucoup en dessous de la demande potentielle du Ghana.

En ce qui concerne le bétail vivant exporté du Mali au Ghana, la totalité passe par la Haute-Volta et c'est pour cela que des statistiques, même approximatives, n'existent pas au Mali. M. Lacrouts indique, dans son rapport déjà mentionné, que le Ghana a importé en 1964 environ 60 000 bovins en provenance du Mali. Il est

probable que ces chiffres ont diminué dans les années suivantes pour des raisons financières dans le pays acheteur. Mais il est certain que les chiffres antérieurs devront tôt ou tard être atteints ou même dépassés, dès que les conditions financières le permettront. Dans ce contexte, il est à remarquer que, le 25 août 1968, le Ghana a signé un accord avec le Gouvernement de la Haute-Volta pour la livraison de bétail et de viande. Il est absolument certain que la plus grande part du bétail inclus dans cet accord a son origine au Mali, puisque la Haute-Volta n'a pas une production suffisamment importante sur son territoire, et pour le Mali il serait utile de ne pas perdre de vue cette possibilité et de s'efforcer de conclure dans l'avenir un contrat direct pour le bétail et la viande entre le Mali et le Ghana.

Tarifs utilisés à l'abattoir de Bamako

Comme il a été dit à la page 7, cet abattoir frigorifique a été réalisé grâce aux crédits à fonds perdus du Fonds européen de développement pour les pays d'outre-mer (FEDOM). La construction moderne permet un travail très efficace.

Actuellement, les taux suivants sont pratiqués pour l'abattage des bovins :

- 21 FM/kilo de carcasse pour le service de l'abattage et de la réfrigération;
- 45 FM/kilo de carcasse, pour impôt IAS (impôt sur le chiffre d'affaires et service).

Le montant de 21 FM/kilo prélevé pour le Service correspond à environ 10 % de la valeur des boeufs, et l'impôt de 45 FM/kilo à environ 20 %. Il paraît que l'impôt de 45 FM est encaissé uniquement sur les abattages des bouchers privés. La SONEA ne paie pas cet impôt sur la viande qui va à l'exportation, ce qui est normal; mais elle ne paie pas non plus cet impôt sur la viande qu'elle vend dans la ville de Bamako, soit comme grossiste de viande, soit comme détaillant par les boucheries témoins qui sont dans sa propre régie, ce qui est moins normal. Dans le calcul du Service (21 FM), il faut considérer que la SONEA, qui est le gérant de l'abattoir, ne doit rien payer pour l'amortissement de l'investissement, ni intérêt sur les capitaux investis, puisque tout est payé par le FEDOM cela n'est pas remboursable. La SONEA fait uniquement un amortissement "technique" pour avoir les fonds disponibles pour le remplacement des installations et des bâtiments quand cela sera nécessaire.

Les coûts de l'électricité, de l'eau et des salaires sont essentiels dans le calcul du prix de revient de l'abattoir frigorifique.

Actuellement, l'abattoir paie pour l'électricité, en moyenne 44 FM/kWh (51 FM heures de pointe, 29 FM heures creuses) plus une prime fixe de 8 496 FM/kWh, le tout majoré d'un facteur de 1,117. Exemple : consommation d'août 1968 = 48 600 kWh correspondant à 2 101 848 FM. La prime fixe de 8 496 FM/kWh est débitée chaque mois et pas seulement une fois par an.

Ce tarif appliqué à une industrie d'exportation comme l'abattoir frigorifique de Bamako, gros consommateur d'électricité, ne peut contribuer à la rentabilité de l'entreprise qui court à la faillite. Un tarif du tiers de celui imposé, IAS et prime fixe comprise, serait un tarif rémunérateur pour l'Energie du Mali et ne pourrait pas être considéré comme bon marché pour l'abattoir, compte tenu de sa consommation importante.

De même, l'eau de l'abattoir, actuellement à 75 FM/m³, a également un coût trop élevé (consommation juillet 1968 : 4 210 m³). La disproportion n'est quand même pas aussi extravagante que pour l'électricité.

Le fait est que les tarifs ne sont pas élastiques. C'est-à-dire, un client qui utilise 50 000 kWh par mois paie selon le même tarif comme un client qui utilise 20 kWh dans le même temps. Sur la base de ces faits, on ne peut donc plus s'étonner si l'abattoir de Bamako travaille à une capacité décevante et, tant que le tarif de l'électricité ne sera pas plus raisonnable, il serait plus logique d'utiliser, autant que possible, le diesel installé à l'abattoir à la place de l'électricité du réseau, spécialement pendant les heures de pointe. Ce serait bien meilleur marché.

Actuellement, le nombre de personnes employées à l'abattoir est de 103 personnes. Cela serait largement suffisant pour une production annuelle de 8 000 tonnes de viande (voir spécification dans le rapport de M. Lacrouts). Durant l'exercice passé, environ 3 100 tonnes seulement ont été produites. Il apparaît qu'il n'a pas été possible de réduire le nombre de personnel avec la réduction des abattages. Cela encore diminue la productivité à l'abattoir et augmente les frais de production, n'assure pas la rentabilité de l'entreprise, actuellement en équilibre précaire sur le plan budgétaire. Cette exploitation devrait pouvoir fournir un bilan positif et, par voie de conséquence, être susceptible de diminuer ses prix de revient, actuellement trop élevés.

Si on veut être concurrentiel avec le prix de la viande à l'extérieur du pays, il faut avoir le courage de comparer les tarifs pratiqués dans la production de la viande à l'étranger.

Pour voir les proportions, faisons la comparaison avec les tarifs en usage à l'abattoir de Zurich :

Cet abattoir est une régie autonome de la ville de Zurich, c'est-à-dire qu'elle doit payer toutes les dépenses (salaires, matériel d'exploitation, amortissements sur les capitaux investis, intérêts sur les capitaux non remboursés, etc.) par ses propres revenus. Une stabulation des animaux vivants est incluse dans le tarif pratiqué pour l'abattage des bovins, pendant 24 heures (si les animaux arrivent le samedi, pendant 48 heures) et une réfrigération des carcasses pendant 24 heures.

Les revenus sur les abattages de bovins sont fixés, comme à Bamako, en francs suisses/kilo de carcasse et se montent actuellement à environ 2 % de la valeur des animaux. En plus, entrent dans le compte des profits et pertes de l'abattoir la vente de la farine de sang, d'os et viande, en provenance de viandes saisies ainsi que la matière grasse tirée des sous-produits (peaux, boyaux). Il n'existe aucun impôt sur le chiffre d'affaires. Sur la base de ces revenus et dépenses, les finances de l'abattoir sont saines et presque tous les investissements sont amortis.

Si l'on compare à cela les tarifs de Bamako, on arrive à la conclusion que ceux de Bamako sont très élevés, dans la mesure où l'on ne considère que les charges de service (21 FM). Si l'on joint à cela l'IAS, ils sont hors de toute proportion. Les 21 FM/kg de carcasse correspondent à 4,25 cents E.U. Cela veut dire que le tarif utilisé à l'abattoir/frigorifique de Bamako est de loin le plus élevé de tous les abattoirs de l'Afrique (voir publications FAO : Livestock and Meat Marketing in Africa, page 70) et croire que dans ces conditions l'exportation de la viande soit viable est une grande illusion. Un pourcentage de 4 à 5 %, tarif d'abattage/valeurs des carcasses par kilo, tout compris, serait acceptable en raison de l'utilisation de l'abattoir en dessous de sa capacité. Mais ce qui dépasse 5 % est purement et simplement trop élevé, et en calculant de cette manière, il ne faut pas s'étonner que l'exportation de la viande ne produise que des pertes.

III. LA SONEA

Objectifs de la SONEA

La Société nationale pour l'exploitation des abattoirs et annexes (SONEA) a été créée par la loi No 62-38 ANRM du 8 février 1962.

Dans les statuts, les objectifs et rôles de la SONEA sont spécifiés comme suit :

1. L'entreprise nationale SONEA a pour objet l'exploitation de tous produits d'origine animale;
2. Dans chaque localité où se trouve un abattoir national, il aura le monopole à l'exclusion de tous autres établissements, de l'abattage et de la préparation des animaux domestiques;
3. La SONEA assume le fonctionnement et la gestion des usines de conserves de viande;
4. La SONEA assume l'exploitation des "ranch d'embouche".

Activités de la SONEA

En vertu de ces statuts qui lui donnent notamment pour objectif de "contribuer efficacement, dans le cadre du Plan, à la satisfaction toujours plus complète des besoins de la population du pays", la SONEA est engagée dans plusieurs activités, fort diverses en caractère :

1. Achat et stockage de bétail vivant;
2. Gestion de l'abattoir de Bamako;
3. Traitement et commerce des viandes à Bamako comme grossiste et comme détaillant - elle a neuf boucheries de détail dans sa propre régie;
4. Commerce des peaux et cuirs, y compris ceux des animaux sauvages, avec monopole d'exportation;
5. Monopole des exportations de viande;
6. Transports routiers frigorifiques.

Détail des transactions

Il est très difficile, sinon impossible, de connaître les détails numériques des transactions de la SONELA pour les années écoulées, puisque la SONELA n'a, jusqu'à présent, publié aucun rapport annuel qui devrait contenir :

1. Bilan de fin d'exercice
2. Compte de profits et pertes
3. Commentaires sur :
 - a) les activités pendant l'exercice
 - b) les expériences sur la base de ces activités
 - c) les conclusions et perspectives.

Commentaires sur les activités

Les objectifs de la SONELA mentionnés sur la page précédente sont beaucoup trop ambitieux. Des objectifs semblables seraient même impossibles à atteindre dans un pays où le personnel qualifié pourrait se trouver beaucoup plus facilement qu'au Mali. Dans la situation actuelle, par exemple, le Directeur de la SONELA est complètement surchargé par une foule de détails administratifs qui ne lui laissent pas le temps nécessaire pour s'occuper réellement, à fond, des problèmes majeurs et urgents mentionnés dans les objectifs de la société.

Le résultat de tout cela est, en outre, le fait que la SONELA, au lieu d'être une source de profits, fait des pertes de plusieurs dizaines de millions de francs maliens par an. Cela ne contribue nullement au développement économique du pays. Pour cette même raison, l'objectif "de contribuer efficacement à la satisfaction toujours plus complète des besoins de la population du pays" est loin d'être atteint, bien au contraire.

- a) Les abattages à l'abattoir de Bamako ont diminué chaque année et sont tombés actuellement à 30 % de sa capacité.
- b) Les exportations de viande ont diminué régulièrement.

- c) A l'abattoir de Gao, terminé depuis 1965, pas un seul animal n'a été abattu jusqu'à présent. Cet abattoir a coûté plus de 300 millions de FM et ce crédit doit être remboursé par le Gouvernement malien. Cet abattoir, construit par la compagnie yougoslave ENERGOPROJECT, n'a pas été financé à fonds perdus par le Gouvernement malien. A Bamako.

Un assainissement de la situation actuelle est urgent. A ce propos, les objectifs de la SONMA doivent être de nouveau définis, avec moins d'ambition mais plus de réalisme. De plus, la SONMA doit être libérée d'un bon nombre d'activités qui représentent un frein et ne produisent rien d'autre qu'une administration disproportionnée et en fin de compte des pertes continuelles.

A ce propos, nous proposons :

- a) abolition de l'exclusivité de la SONMA en matière de gérance des abattoirs et industries des produits d'origine animale, inclus conserve de viande;
- b) abolition de l'exclusivité en matière d'exportation des peaux et cuirs y compris ceux les animaux sauvages,
- c) libération de la SONMA de la gérance des boucheries de détail à Bamako (boucheries témoins).

IV. DEBOUCHEES POUR LE BETAIL ET LA VIANDE DU MALI

Bétail sur pieds

Pour le bétail sur pieds, le seul débouché extérieur est, actuellement et probablement pour longtemps encore, uniquement la région côtière de l'Afrique occidentale. Là, les prix de la viande sont relativement élevés, les distances à parcourir depuis la région de production ne sont pas excessives et les restrictions vétérinaires pour ainsi dire inexistantes.

2) Viande réfrigérée ou congelée

Destination côte d'Afrique occidentale : Pour des raisons de prix et de restrictions vétérinaires, seule la région côtière de l'Afrique occidentale représente un débouché réel pour la viande malienne. Le volume actuel de ces transactions est bien en dessous du potentiel de ce marché. La raison en est qu'actuellement le prix de revient de cette viande est plus élevé rendu à destination que celui du bétail exporté sur pieds. Cette situation anormale est due uniquement à l'inefficacité de la chaîne de commercialisation de cette viande. Les principaux obstacles qui doivent être franchis avant d'accuser un succès réel dans cette activité sont les suivants :

- a) les tarifs douaniers, qui sont actuellement discriminatoires pour cette viande et qui, par rapport avec le bétail exporté sur pieds, doivent être aplanis;
- b) les tarifs utilisés à l'abattoir de Bamako sont trop élevés;
- c) les frais locaux à destination et payés par l'exportateur malien sont trop élevés.

Destination Europe : Du fait que beaucoup d'idées fausses persistent dans ce domaine, il est nécessaire de dire ceci : tous les pays européens interdisent rigoureusement l'importation de viande réfrigérée ou congelée en provenance de pays où la peste bovine ou la fièvre aphteuse existent encore et sont encore endémiques, parce qu'elles peuvent être facilement transférées par la viande réfrigérée ou congelée. Jusqu'à présent, pas un seul pays de l'Afrique tropicale a pu être déclaré exempt de ces épizooties par l'Office international des épizooties (O.I.E.) à Paris, qui est l'organisation compétente à ce sujet. Par conséquent, il est formellement interdit de décharger dans n'importe quel port ou aéroport d'Europe de la viande réfrigérée ou congelée venant de ces pays, y inclus le Mali. Donc, toutes les discussions concernant ce marché pour la viande malienne sont, maintenant et probablement pour longtemps, sans objet.

Destination Etats-Unis : Si cela était possible, les restrictions vétérinaires aux Etats-Unis seraient encore plus rigoureuses qu'en Europe.

3) Viande en conserve - Région côtière de l'Afrique occidentale

La région côtière de l'Afrique occidentale pourrait éventuellement être considérée comme débouché pour la viande en conserve, puisque la majorité de sa population n'est pas musulmane (les musulmans ne mangent pas la viande en conserve). Mais, du fait que dans cette région le commerce de la viande (boucheries) est presque entièrement commercialisé par des détaillants de confession musulmane qui ne s'occupent pas de la viande en conserve, il est nécessaire de faire les plus grandes réserves pour ce marché potentiel.

Marché européen et des Etats-Unis : La consommation de la viande en conserve est très élevée, surtout en Europe. Les Etats-Unis et l'Europe ont depuis longtemps surapprovisionnés en produits par des entreprises implantées de longue date. Pour cette raison, la concurrence est réellement insoutenable et une nouvelle entreprise a actuellement peu de chance de réussir. De plus, les restrictions vétérinaires, si elles ne sont pas à priori insurmontables, sont en tous cas très difficiles et coûteuses pour une petite ou moyenne entreprise, par exemple 100 tonnes de conserves par an. Cela veut dire que la plus grande prudence sera nécessaire avant de se lancer dans un pareil projet.

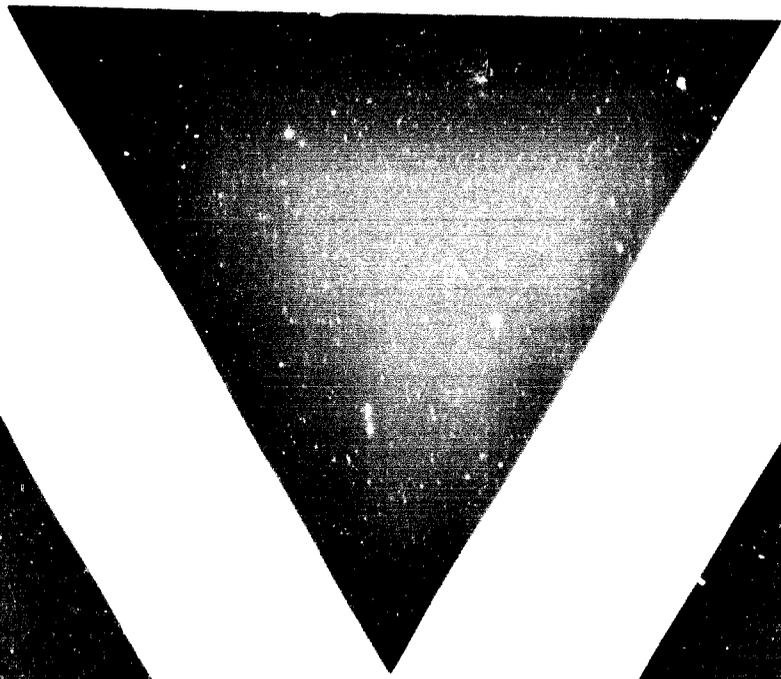
Extrait de viande

Il y a quatre ans, cette production était considérée avec beaucoup d'optimisme pour un bon nombre de pays. En ce temps-là, le prix pour la qualité standard était de 7,6 dollars E.U./ b fob. Ce prix était considéré par les acheteurs comme extrêmement élevé et par les vendeurs comme extrêmement payant. Entre temps la production d'extrait de viande a augmenté en flèche, particulièrement en Argentine, avec comme résultat que les prix sont tombés avec la même rapidité, actuellement 1,1 dollars E.U./ b fob, et de nouveaux producteurs n'ont plus aucune chance de trouver des débouchés rentables.

5) Viande séchée et fumée

Dans la région côtière de l'Afrique occidentale, le poisson séché et fumé est consommé en grande quantité, et il conviendrait d'étudier pour cette région la vente de viande séchée et fumée. Cette viande aurait un avantage sur la viande en conserve, elle pourrait se faire avec des investissements bien plus modestes et les chances de vente, plus particulièrement en brousse, seraient probablement bien meilleures que pour la viande en conserve.





25 . 1 . 72